

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

MONNAIES DE RENÉ D'ANJOU.

SUPPLÉMENT.

A M. G. VALLIER, associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes.

Il est bien rare qu'une monographie numismatique ne soit pas tôt ou tard accompagnée d'un supplément. Malgré tout ce qui a été recueilli de prime abord, il surgit toujours après coup des pièces dont on ne soupçonnait pas l'existence, soit qu'elles n'aient jamais été publiées, soit qu'elles l'aient été dans des recueils peu répandus.

Dans la *Monographie des Monnaies de René d'Anjou*, que j'ai publiée il y a quatre ans (*Revue belge de numismatique*, 1880), et que je vous adressais sous forme de lettre, j'avais réuni toutes les monnaies que ce prince avait fait frapper pour la Lorraine, la Provence, le royaume de Naples et la Catalogne, mais je n'avais pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur ce monnayage, dont les nombreuses variétés de types ne devaient pas toutes être connues. En effet, à peine la notice eut paru que notre confrère, M. Camillo Brambilla, de Pavie, m'envoya ses publications dans lesquelles figurait un carlin ou gillat de René, frappé à Sulmona, et dont le revers différait entièrement de ceux des autres

gillats de ce prince. Je me promis bien de faire figurer cette magnifique monnaie dans un supplément, mais il convenait pour cela d'avoir un certain nombre de pièces. Je réunis aujourd'hui toutes celles que j'ai recueillies et qui ne figurent point dans la *Monographie*; les unes ont déjà été publiées dans des recueils spéciaux et les autres ont été récemment acquises par le Musée de Marseille.

Je suivrai dans ce supplément le même ordre que dans la *Monographie* en commençant par la Lorraine :

N° 1. $\text{RE}\Omega\text{ATI} * \text{DVX} * \text{BARR}\Omega\text{N} \cdot \text{Z} : \text{LOTH} \cdot \Omega$.

Épée, la pointe en bas, derrière un écusson écartelé d'Anjou et de Bar, avec Lorraine sur le tout.

Rev. Croix de Lorraine potencée à toutes ses extrémités.

— Légende intérieure : + $\text{MONETA} \cdot \text{S} \cdot \text{MIE}\eta\text{AL}$.

— Légende extérieure : + $\text{BNDICTV} \cdot \text{SIT} \cdot \text{RONNE} \cdot \text{DNI} \cdot \text{ORI} \cdot \text{IH}\eta\text{V} \cdot \text{XPI}$.

Argent.

Cette monnaie, frappée à Saint-Mihiel, a été publiée par M. L. Maxe-Werly dans la *Revue numismatique*, année 1862, p. 150, pl. V, n° 3. C'est une variété de celle de Nancy qui figure dans l'ouvrage de M. de Sauley sur les monnaies des ducs de Lorraine, pl. X, n° 11, et que j'ai reproduite dans la planche I de la *Monographie*.

PROVENCE.

N° 2. $\circ + \circ \text{RE}\Omega\text{ATVS} \circ \text{SICILIE} \circ \text{REX}$. Écusson aux armes de Hongrie, Provence, Jérusalem, Anjou et Bar, sommé d'une couronne et entouré d'un cercle à trois lobes.

Rev. + : SIT · NOMEN · DNI · BNDITV. Croix pattée, cantonnée d'une couronne et d'une fleur de lis, le tout dans un cercle à quatre lobes.

Poids, 4 gramme 380 milligrammes. *Billon.*

L'écusson aux partitions et la légende SIT NOMEN n'étaient encore connus que sur les blancs. Les rares demi-blancs publiés jusqu'à présent portaient, au revers, les titres des comtes de Provence et de Forcalquier qui étaient la continuation de la légende du droit.

N° 3. ☙ REN A : IHR : E : CIL : RE. Dans le champ, les lettres PVIE (Provincie) sommées d'une couronne qui coupe la légende.

Rev. ✕ CO · PVI · ET · FOE. Croix fleurdelisée coupant la légende et cantonnée de deux fleurs de lis.

Denier *couronné* au type des doubles deniers de Robert et de Jeanne.

Billon.

Ces deux monnaies font partie de la collection Gariel. Elles ont été publiées par M. E. Caron, dans le deuxième fascicule des *Monnaies féodales françaises*, n^{os} 387 et 391 (supplément à l'ouvrage de Poey-d'Avant).

ROYAUME DE NAPLES.

N° 4. RENATVS : DE : + :: R : IELVSLA : René assis de face sur un trône figuré par deux lions; il tient le sceptre de la main droite et le globe crucifère de la gauche. En exergue est placé un cartouche portant les lettres SMOE (*Sulmo mihi patria est*).

Rev. ✱ OꝀOR : REꝀGIS : IVDICIS : DILIGIT.
Dans le champ sont les armes répétées de Lorraine,
Bar, Jérusalem, Naples et Hongrie.

Poids, 3 grammes 550 milligrammes. *Argent.*

La légende de cette curieuse pièce ne figure sur aucun autre des gillats connus. M. Brambilla interprète très ingénieusement IELVSLE par *IErusaLem, Vngariæ, SiciLiE* (1). On peut y voir aussi l'intention du graveur, au cas où il aurait voulu mettre le nom de Jérusalem, en mettant un L pour un R, ce qui ferait *IERVSalEm*. Mais, dans ce cas, le titre de roi de Sicile disparaîtrait, et c'est précisément celui qui, dans les circonstances dans lesquelles René se trouvait, avait le plus d'importance. Aussi, malgré les diverses manières dont cette légende peut être lue, je me range tout à fait à l'opinion de M. Brambilla.

Quant au revers, on ne peut voir qu'une erreur du graveur dans le mot IVDICIS mis au lieu de IVDICIVM. Il est à remarquer que les gillats ont des bizarreries qu'on ne rencontre point sur ses autres monnaies.

M. Brambilla fixe, d'après les détails historiques les plus précis, l'époque de l'émission de cette monnaie. Dans les longues contestations, dit-il, entre René d'Anjou et Alphonse d'Aragon, la ville de Sulmona conserva sa fidélité à ce dernier, et si René put l'occuper en 1440, ce ne fut que par la famine et à la suite d'un long siège commandé par le connétable Antoine Caldora, postérieurement au mois de mars de cette année. Quoique tombée

(1) *Altre annotazioni numismatiche*, di CAMILLO BRAMBILLA. Pavia, 1870.

au pouvoir de René, elle n'en resta pas moins fidèle au roi d'Aragon et tout son désir fut d'être replacée au plus tôt sous son autorité.

Le droit de monnayage figurait parmi les nombreux privilèges que Sulmona avait obtenus d'Alphonse. Elle continua à en jouir sous René dont la puissance fut de très courte durée. Ce gillat aurait donc été émis pendant la période de la reddition de Sulmona à René et avant la reprise de la ville par Alphonse d'Aragon.

N° 5. ✠ RENNATVS : DCI : GR · IGRI · ET
SICIL : R. Type de majesté semblable au précédent.

Rev. HONOR : REGIS : IVDICIV : DILIGIT :
Croix à nervures fleuronée et fleurdelisée à chaque extrémité, et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Poids, 3 grammes 600 milligrammes. Musée de Marseille.

Contrairement aux autres gillats, qui ont tous un sigle quelconque dans le champ, celui-ci n'a absolument rien qui puisse indiquer la ville où il a été fabriqué; il n'en est pas moins de production italienne. Il a fait partie de la collection Tafuri, vendue à Rome en avril 1880.

N° 6. ✠ RENNATVS : D : G : IÆ : C : R :
Buste de René de face, avec une couronne à trois fleurons.

Rev. ✠ HONOR : REGIS : IV : DI : Croix
fleuronée, accompagnée de trois points dans chaque canton.

Poids, 800 milligrammes. Argent. Musée de Marseille.

Cette pièce, malgré son petit module, n'a rien de commun ni comme type ni comme poids avec les *celle*

d'Aquila, dont le poids varie entre 1 gramme 5 centigrammes et 1 gramme 20. Le poids de celle-ci indique le quart du gillat, ce qui, en moyenne, mettrait le gillat à 3 grammes 20. Cette fraction tout à fait nouvelle fait supposer l'existence du demi-gillat qui pourra bien être retrouvé un jour.

N° 7. ✠ : ΟΝΟΡ : ΡΕΓΙΣ : ΙΥΔΙCΙΥΩ . ΔΙΛΙΓΙ :
Type de majesté comme sur les autres gillats; dans le champ, un aigle.

Rev. ✠ · ΟΝΟΡ : ΡΕΓΙΣ : ΙΥΔΙCΙΥ : ΔΙΛΙΓΙΤ :
Croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Poids, 2 grammes 900 milligrammes. *Argent*. Musée de Marseille.

Si je place cette singulière pièce au règne de René, c'est que je ne vois nullement la possibilité de l'attribuer à un autre personnage. Évidemment ce n'est pas René qui l'a fait frapper, mais elle a dû l'être à son intention.

L'absence de nom royal et la répétition de la légende HONOR REGIS, sur les deux côtés, révèle une époque de trouble et d'indécision qui donne une idée des fluctuations politiques dont le royaume de Naples était tourmenté. Cent trente ans plus tard, des événements à peu près semblables sont survenus en France après la mort de Henri III. La Ligue avait élu pour roi le cardinal de Bourbon lequel avait pour compétiteur Henri IV. Le parti dit *des politiques*, ne voulant reconnaître ni l'un ni l'autre, avait fait frapper des quarts d'écu qui, au lieu d'avoir un nom de roi, portaient la légende SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, répétée sur les deux côtés.

Les succès et les revers qui avaient alternativement

lieu entre René d'Anjou et Alphonse d'Aragon devaient jeter une certaine perturbation dans les villes qui monnayaient tantôt pour l'un tantôt pour l'autre, selon celui qui était vainqueur, comme nous l'avons vu pour le gillat de Sulmona. Ici on ne peut faire que des conjectures à propos de l'absence de nom royal. Cette pièce aurait-elle été émise par un parti qui n'aurait voulu reconnaître ni René ni Alphonse ? Cette supposition est peu probable en présence de son type, absolument semblable aux autres pièces du même genre portant le nom de René. Aurait-elle été émise par Jean d'Anjou ? C'est encore peu admissible, car on sait que ce prince a toujours fait mettre le nom de son père sur les monnaies qu'il a fait frapper, aussi bien dans le royaume de Naples qu'en Aragon.

Ce gillat peut très bien avoir été frappé par les partisans de René après sa défaite, comme preuve d'attachement à sa personne et à sa cause. Dans cette hypothèse, c'est lui qui clot la série monétaire des princes de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples.

